



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr et Mme BERTRAND-GERARD demeurant Rue du Piroy, 36 à 1367 Ramillies ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue du Piroy, 36 à 1367 Ramillies, et cadastré sous 2^{ème} Division Autre-Eglise, Section C, n° 499d.

Le projet consiste à **ETENDRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande implique un ou plusieurs écarts au Guide régional d'urbanisme relatif au Règlement général sur les bâtisses en site rural : la demande s'écarte des indications suivantes :

- Art. 419. c. « Les volumes principaux comprendront une toiture à deux versants droits de même inclinaison et de même longueur de pente ; les volumes secondaires éventuels comprendront une toiture en pente, d'un ou de deux versants. » ;
- Art. 419. d. « *L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale et totalisera une surface inférieure à celle des parties pleines des élévations, en ce non compris les toitures.* »

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **14/02/2020** au **28/02/2020** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 15/02/2020 de 9h30 à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 07/02/2020 au 28/02/2020

À Ramillies, le 29/01/2020.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Ch. MOTTART



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY